Procès-verbal du Conseil Général du 14 septembre 2026

Présidence : Lise Hofmann

Ordre du jour

1. *Appel ;*
2. *Procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2026 ;*
3. *Assermentation des nouveaux membres ;*
4. *Communications de la Présidente ;*
5. *Communications de la Municipalité ;*
6. *Constitution et Organisation du Conseil Général*
7. **Préavis municipal n° 02/26** *relatif à l'adoption d'un Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré*

   Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal
   Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision
8. **Préavis municipal n° 07/26** *relatif à l'adoption du Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions*

   Responsable : Jonathan Marendaz, Municipal
   Rapport(s) commission(s) – Débat et décision
9. **Préavis municipal n° 08/26** *relatif à l'arrêté d'imposition 2027*

   Responsable : Christian Calame, Syndic
   Rapport(s) commission(s) – Débat et décision
10. **Préavis municipal n° 09/26** *relatif à une demande de crédit pour des travaux d'amélioration du réseau d'eau sous-pression (création d'une nouvelle conduite Réservoir-Village)*

    Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal
    Rapport(s) commission(s) – Débat et décision
11. *Interventions individuelles :*
    a) Questions et remarques courantes
    b) Interventions et remarques complexes

NON VALIDE

Préambule

Mme Lise Hofmann, *Présidente, souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil général à l'occasion de cette première séance de la législature 2026–2031.*

Revenant sur ses trois premiers mois de fonction, elle évoque la présidence à travers l'image d'une cheffe d'orchestre au service de ses musiciens. Son rôle est de permettre à chaque membre d'apporter sa voix, de donner le meilleur de sa propre partition et de contribuer ainsi à l'harmonie de l'ensemble.

Ces premiers mois ont été consacrés au déchiffrage des lois et des règlements, aux formations cantonales ainsi qu'aux premières expériences de travail collectif. Comme dans un orchestre qui apprend à jouer ensemble, chacun développe son écoute, affine sa contribution et participe progressivement à la construction d'un équilibre commun.

Chaque membre rejoint le Conseil avec son expérience, sa sensibilité, ses compétences et son regard sur la commune. Cette diversité en constitue la richesse. Elle nourrit les réflexions, éclaire les débats et permet au Conseil de prendre des décisions qui tiennent compte de perspectives différentes. La présidence entend créer un cadre clair et ouvert, dans lequel chacune et chacun dispose des informations nécessaires, peut poser ses

questions et exercer pleinement son rôle.

Mme la Présidente *souligne enfin que le Conseil général prend tout son sens lorsque chaque membre y trouve sa place, partage ses idées et contribue aux choix qui façonnent l'avenir de la commune. Elle invite ainsi les conseillères et conseillers à faire entendre leur voix et à prendre pleinement part à cette nouvelle législature.*

1. Appel

À la suite de l'appel nominatif des 55 Conseillers, 44 sont présents, 10 se sont excusés et 1 est absent.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2026

La lecture, même partielle, du procès-verbal n'étant pas demandée, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité, par 43 oui, 0 non et 0 abstention.

Mme Lise Hofmann, *remercie* **Mme Zoé Collet**, *secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal.*

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation de huit nouveaux membres : Mme Brigitte Affolter, M. Antonino Casimo, Mme Monique Dénervaud, M. Pierre Hubert Dénervaud, M. Jean-Marc Durand, M. Jérôme Holzer, Mme Florence Monnier Casimo et M. Bertrand Luc Eugène Vuilleumier.

Le Conseil compte désormais 63 Conseillers, dont 52 membres présents pour cette séance.

Mme Lise Hofmann *annonce la présence d'une auditrice, résidente du village, ainsi que de* **M. Arthur Mancini**, *ingénieur en géomatique HES chez Jaquier Pointet.*

NON VALIDE

Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'art. 53 du Règlement, l'ordre du jour corrigé, publié le 12 août 2026, est présenté à l'assemblée.

Mme Lise Hofmann *présente l'ordre du jour corrigé et propose, à la suite d'une demande de la Municipalité, de traiter en premier le préavis municipal n° 09/26 relatif au réseau d'eau. Elle annonce également que la réponse à la question de M. Alain Jancek sera apportée sous le point « Interventions individuelles ».*

Aucune autre modification n'étant demandée, l'ordre du jour ainsi ajusté est adopté à l'unanimité à main levée.

La Présidente rappelle les règles de fonctionnement du Conseil général, notamment les demandes de parole à main levée, les interventions debout et le vouvoiement entre les membres, afin de garantir des débats ordonnés et respectueux.

Compte tenu de l'ordre du jour chargé et de la première séance de la Secrétaire, la Présidente informe l'assemblée que la séance sera enregistrée au moyen d'un dictaphone. Conservé localement, cet enregistrement constitue uniquement un outil ponctuel de vérification : il ne remplace ni les notes de séance ni le travail de synthèse. Il sera détruit dès la finalisation du procès-verbal. Cette pratique s'appuie sur les recommandations cantonales.

4. Communications de la Présidente du Conseil

Mme Lise Hofmann, *revient sur le travail engagé durant l'été. Elle indique que le Bureau du Conseil a participé, à l'invitation de la Municipalité, à une première séance de travail le 22 juillet, suivie d'autres échanges. À cette occasion, le Syndic a présenté la séparation des pouvoirs entre la Municipalité et le Conseil général comme une orientation importante pour les années à venir. Cette démarche, qui correspond également aux recommandations cantonales, est pleinement partagée par le Bureau.*

Pour le Conseil général, cette évolution implique une plus grande autonomie dans son organisation et dans l'exercice de ses responsabilités. Elle se mettra en place progressivement, chaque fois que cela sera pertinent et utile. Une première adaptation interviendra lors des votations fédérales et cantonales du 27 septembre : le bureau de vote et le dépouillement se tiendront désormais dans la salle du Conseil, au niveau inférieur de la Maison de Commune. Les autres modalités demeurent inchangées.

Mme la Présidente *remercie ensuite les commissions particulièrement sollicitées pour cette séance. Elle relève que la Commission de gestion et finances, largement renouvelée, a examiné trois préavis, félicite M. Degrange pour sa réélection à sa présidence et remercie ses membres pour leur travail et leur disponibilité. Elle salue également l'engagement de la commission ad hoc chargée de la protection du patrimoine arboré, qui a poursuivi, d'une législature à l'autre, ses travaux sur un dossier particulièrement technique et exigeant.*

Elle remercie enfin les membres du Bureau pour leur participation aux différentes séances de travail organisées durant l'été, ainsi que le personnel de l'administration communale, en particulier la Greffe, pour le travail considérable accompli dans le cadre de la nouvelle législature. Elle souligne que cette mise en place, en grande partie peu visible pour les membres du Conseil, a nécessité beaucoup de disponibilité, de coordination, d'adaptation et d'énergie.

NON VALIDE

5. Communications de la Municipalité

M. Christian Calame, *Syndic, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et remercie les municipaux sortants pour leur engagement et la qualité de la transmission des dossiers. Il exprime également sa reconnaissance envers la Municipalité, le personnel communal, les commissions et les membres du Conseil pour leur engagement en faveur de la commune.*

Les membres de la Municipalité se présentent successivement et exposent leurs fonctions et domaines de compétence.

M. Christian Calame, *indique que trois membres de la Municipalité sont nouvellement en fonction. La Municipalité entend dans un premier temps se concentrer sur plusieurs projets importants, notamment le projet relatif au plan du quartier de l'hôpital ainsi qu'à l'agrandissement de l'école.*

Il signale enfin plusieurs cambriolages récents dans le village, notamment au refuge, et invite la population à signaler toute situation suspecte ou infraction constatée.

6. <u>Préavis municipal n° 09/26</u> *relatif à une demande de crédit pour des travaux d'amélioration du réseau d'eau sous-pression (création d'une nouvelle conduite Réservoir-Village)*

Mme la Présidente *invite* **M. Simon Pilloud**, *rapporteur de la Commission Gestion et Finance à faire son rapport. La Commission propose un amendement à l'article 2 visant à fixer le montant de l'emprunt à CHF 218'000.– avant déduction de la subvention.*

Pour la présentation de la Municipalité, **M. Jean-Pierre Blanc**, *Municipal en charge du*

dossier, a confié à **M. Arthur Mancini**, *ingénieur en géomatique auprès du bureau Jaquier Pointet, le soin d'en exposer les principaux aspects techniques.*

À l'issue de cette présentation, la Présidente ouvre la discussion.

M. Julien Corboz *s'informe du calendrier des travaux et des éventuelles conséquences sur l'utilisation du terrain de football, notamment en vue des manifestations prévues en juin.* **M. Arthur Mancini** *indique que les travaux relatifs à la conduite de gaz devraient débuter à l'automne, sans date précise à ce stade, et que les travaux concernés devraient être achevés avant juin, probablement fin avril ou début mai en cas de démarrage en mars.*

M. Blaise Nicole *demande si le chemin menant au refuge conservera son revêtement actuel.* **M. Arthur Mancini** *confirme qu'il sera remis en état tout en conservant le même type de revêtement.*

Discussion sur l'amendement et le financement

M. Denis Leuba *demande à la Municipalité de préciser sa position concernant l'amendement.* **M. Jean-Pierre Blanc** *explique que la subvention, initialement omise dans les éléments transmis, a été prise en compte après vérification par la Commission de gestion. L'amendement prévoit ainsi un montant de CHF 218'000.– avant déduction de la subvention.* **M. Christian Calame,** *Syndic, précise qu'il convient de distinguer le montant brut du montant net et confirme que la subvention a été confirmée.*

La discussion étant close, **Mme la Présidente** *soumet successivement au vote l'amendement proposé par la Commission de gestion et finances, puis les conclusions du préavis. Le Conseil général se prononce comme suit :*

Article 1 : *d'autoriser la municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder aux travaux d'amélioration du réseau d'eau sous-pressions (ESP) et à la création d'une nouvelle conduite d'eaux claires (EC) Réservoir-Village ;*

Ainsi délibéré par 48 « oui », 0 « non », 2 abstentions et 1 récusation.

Amendement à l'article 2

La Commission de gestion et finances propose de remplacer, à l'article 2, les termes « cette somme » par « un montant de CHF 218'000.– avant déduction de la subvention ».

La Présidente soumet l'amendement au vote.

Ainsi accepté par 49 « oui », 0 « non » , 1 abstention et 1 récusation.

Le préavis municipal n° 09/26, amendé, est accepté.

La Commission ad hoc et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, de même que la Municipalité pour le préavis présenté et **M. Arthur Mancini** *pour ses explications techniques.*

NON VALIDE

7. Constitution et Organisation du Conseil Général

Mme Lise Hofmann *aborde le point 7 relatif à la constitution et à l'organisation du Conseil général. Elle rappelle que, lors de la séance constitutive du 10 juin 2026, le Bureau ainsi que les principales commissions permanentes ont été élus. Quelques fonctions restant à pourvoir, elle propose de compléter la composition de certaines commissions.*

Un poste de suppléant étant encore vacant au sein de la Commission de recours en matière de taxes, la Présidente ouvre les candidatures. **Mme Karine Mischler** *se porte candidate. Aucune autre candidature n'étant proposée, elle est élue tacitement en qualité de suppléante, conformément à l'article 9 du règlement du Conseil général.*

La Présidente la félicite pour son élection et la remercie pour son engagement en faveur de la commune.

Concernant la Commission d'urbanisme, deux postes de suppléants restent à pourvoir, les cinq membres titulaires ayant été désignés lors de la séance constitutive. **M. Bernard Mischler** *et* **M. Bertrand Vuilleumier** *se portent candidats. Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges vacants, ils sont élus tacitement conformément à l'article 9 du règlement, aucune opposition n'étant formulée. La Présidente les félicite et les remercie pour leur engagement.*

Les élections complémentaires étant achevées, la Présidente présente les formations mises à disposition par le Canton. Accessibles en tout temps et fondées sur des situations issues de la vie communale, elles accompagnent les membres dans l'exercice concret de leur mandat et leur permettent de mieux comprendre le fonctionnement du Conseil, le rôle des élus, les outils à leur disposition ainsi que les principales questions rencontrées au cours d'une législature. Les liens seront transmis par voie électronique et des séances d'information pourront également être organisées selon les besoins du Conseil.

8. **<u>Préavis municipal n° 02/26</u>** *relatif à l'adoption d'un Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré*

Mme la Présidente *présente le préavis et rappelle que son examen, initialement prévu lors de la séance du 20 avril, avait été reporté dans l'attente de renseignements cantonaux et en raison de l'absence du Municipal concerné. La commission ad hoc, initialement composée de* **M. Freddy Berney, M. Eduardo Mizraji** *et* **Mme Christine Brauch**, *a poursuivi ses travaux. À la suite du départ de* **M. Freddy Berney** *de la commune,* **M. Denis Leuba** *l'a remplacé afin de maintenir la composition minimale requise.*

La Présidente donne la parole **à M. Eduardo Mizraji** *pour la lecture du rapport de la commission, puis à* **M. Jean-Pierre Blanc**, *Municipal, pour les observations de la Municipalité.*

Il explique que certains amendements proposés, notamment celui concernant les dimensions minimales des arbres, ne peuvent être retenus car ils sont incompatibles avec les exigences cantonales. D'autres adaptations rédactionnelles pourraient être acceptées, sous réserve de l'accord du Canton, mais entraîneraient une reprise de la procédure en cas de refus. Il invite le Conseil à se prononcer sur le texte présenté.

À l'issue de ces présentations, la Présidente ouvre la discussion sur les conclusions du préavis.

M. Antonino Casimo *demande quelles seraient les conséquences d'un refus du règlement par le Conseil.* **M. Jean-Pierre Blanc** *répond que le Canton serait alors amené à se prononcer. Il précise également que le règlement adopté devra être soumis à l'approbation cantonale avant son entrée en vigueur.*

M. Bertrand Vuilleumier *s'interroge sur la marge de manœuvre de la Commune dans l'élaboration du texte.* **M. Jean-Pierre Blanc** *explique que plusieurs propositions communales n'ont pas été retenues par le Canton et que des communes voisines ont rencontré des difficultés similaires.*

M. Beat Holzer *annonce qu'il votera contre le règlement, qu'il estime inacceptable, tout en relevant que le Canton pourrait intervenir en cas de refus.*

M. Antonino Casimo *s'interroge sur la date d'entrée en vigueur et sur le délai laissé aux propriétaires pour s'adapter, rappelant que le règlement actuel autorise encore l'abattage d'arbres jusqu'à un diamètre de 30 cm.* **M. Eduardo Mizraji** *précise que le*

NON VALIDE

Conseil peut proposer une date d'entrée en vigueur, tandis que M. Jean-Pierre Blanc rappelle que celle-ci dépendra de l'approbation cantonale et que les autorisations d'abattage continueront à être délivrées par la Commune. La date initialement prévue dans le projet était le 1er janvier 2023.

Mme Fabienne Leimer *s'informe sur le recensement des arbres remarquables, notamment dans le parc de l'hôpital.* **M. Jean-Pierre Blanc** *indique que trois arbres ont été identifiés à ce jour : le tilleul, le cèdre situés dans le parc de l'hôpital et un cèdre sur la propriété de M. Thevenaz. Une directive est prête, mais sa validation nécessitera un mandat à un bureau spécialisé, à prévoir au budget.*

M. Christian Calame *souligne que le règlement communal découle de la réglementation cantonale et que son adoption entraînera l'abrogation de l'ancien règlement.*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet successivement au vote les deux articles constituant les conclusions du préavis.

Article 1 : *d'approuver le nouveau Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré, tel que présenté en annexe du présent préavis ;*

Ainsi délibéré par 19 « oui », 9 « non » et 19 abstentions.

Article 2 : *de fixer l'entrée en vigueur dudit Règlement dès son approbation par les services cantonaux concernés.*

Ainsi délibéré par 22 « oui », 11 « non » et 18 abstentions.

Le préavis municipal n° 02/26 est accepté. La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que **M. Jean-Pierre Blanc** *pour le préavis présenté.*

9. **Préavis municipal n° 07/26** *relatif à l'adoption du Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions*

Mme Lise Hofmann *introduit le préavis municipal n° 07/26 relatif à l'adoption du Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions.*

Elle donne la parole à **M. Michael Schmutz**, *rapporteur de la Commission de gestion et finances, pour la présentation du rapport de celle-ci, puis à* **M. Jonathan Marendaz**, *Municipal, pour les observations de la Municipalité.*

À l'issue de ces présentations, la Présidente ouvre la discussion.

Mme Denise Dafflon, *membre de la Commission des taxes, s'interroge sur la méthode de calcul des émoluments, notamment pour les projets de grande ampleur, et sur le risque que les montants perçus dépassent les prévisions. Elle relève que certaines communes appliquent un plafond de CHF 40'000.–.*

M. Jonathan Marendaz *explique que l'émolument comprend une taxe fixe et une part calculée selon le coût des travaux, avec des montants minimal et maximal. Le plafond a été fixé en tenant compte des exigences de la Surveillance des prix et des émoluments facturés par la Commune ces dernières années. Il rappelle que les frais administratifs ne peuvent pas être intégralement répercutés sur les requérants et que le plafond ne devrait être atteint que dans des cas particuliers.*

M. Blaise Nicole *précise que la comparaison avec des communes de taille similaire a mis en évidence des plafonds généralement compris entre CHF 10'000.– et CHF 15'000.–, justifiant le montant maximal de CHF 15'000.– retenu. Il estime ce plafond adapté aux projets envisagés, tout en soulignant qu'il pourra être réévalué selon*

NON VALIDE

l'expérience. Il rappelle également qu'un émolument jugé excessif peut être contesté auprès des autorités compétentes.

M. Jonathan Marendaz *précise enfin que les émoluments concernent uniquement le traitement administratif des dossiers par la Commune. Les expertises et autres prestations confiées à des bureaux externes sont facturées au prix coûtant aux promoteurs ou propriétaires concernés.*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet successivement au vote les deux articles constituant les conclusions du préavis.

Article 1 : *d'approuver le nouveau Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions, tel que présenté en annexe du présent préavis ;*

Article 2 : *de fixer l'entrée en vigueur dudit Règlement, dès son approbation par les services cantonaux concernés.*

Ainsi délibéré par 50 « oui », 1 « non » et 0 abstention.

Le préavis municipal n°07/26, amendé par la Municipalité, est accepté. La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Municipalité pour le préavis présenté.

10. Préavis municipal n° 08/26 *relatif à l'arrêté d'imposition 2027*

Mme Lise Hofmann, *introduit le préavis municipal n° 08/26 relatif à l'arrêté d'imposition 2027.*

Elle donne tout d'abord la parole à **M. Cyril Gumy**, *rapporteur de la Commission Gestion et Finance, pour la présentation du rapport de celle-ci, puis à* **M. Christian Calame**, *pour les observations de la Municipalité. Celui-ci indique ne pas avoir de complément à apporter.*

La Présidente ouvre la discussion.

M. Antonino Casimo *demande si une modification du taux d'imposition est prévue.*
M. Christian Calame *confirme que celui-ci demeurera inchangé.*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet la conclusion du préavis au vote du Conseil.

Article 1 : *d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que présenté par la Municipalité.*

Ainsi accepté par 51 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Le préavis municipal n°08/26 est accepté. La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Municipalité pour le préavis présenté.

11. Interventions individuelles

Mme la Présidente *indique qu'aucune question nécessitant une préparation préalable ne lui a été soumise pour la présente séance. Elle cède la parole à* **M. Christian Calame**, *Syndic, pour répondre à une question de* **M. Alain Jancek** *relative aux comptes et à la gestion 2025, restée en suspens depuis la précédente législature.*

M. Christian Calame *indique que la réponse sera publiée sur le site internet de la commune. À la remarque de* **M. Beat Holzer**, *il confirme que le terme « budget » a été employé par erreur et qu'il s'agit des dépenses effectives.*

NON VALIDE

À l'issue de cette réponse, la Présidente ouvre la parole aux membres du Conseil pour leurs éventuelles questions, remarques ou interventions spontanées.

M. Cyril Gumy *demande si la police pourrait renforcer ses passages dans la commune, au vu des nombreuses infractions récentes.* **M. Jean-Pierre Blanc** *indique que la police est informée et fait son possible pour prévenir ces incidents, tout en devant gérer plusieurs interventions simultanément.* **M. Cyril Gumy** *relève qu'une intervention récente a nécessité une heure d'attente, tandis que* **M. Eduardo Mizraji** *indique que, dans son cas, la police était arrivée en sept minutes.*

Mme Denise Dafflon *demande si la Municipalité prévoit d'établir un programme de législature et dans quel délai.* **M. Christian Calame** *explique qu'aucun calendrier n'a été fixé et que la Municipalité n'y est pas tenue. À la suite de l'arrivée de trois nouveaux Municipaux, des priorités ont toutefois été définies, notamment les projets du quartier de l'hôpital et de l'agrandissement du collège. L'établissement d'un programme de législature n'est pas exclu.*

M. Antonino Casimo *demande si un document récapitulant les attributions de chaque Municipal pourrait être mis à disposition.* **M. Christian Calame** *confirme qu'un tel document existe et sera prochainement publié sur le site internet communal.*

En l'absence d'autres questions et demandes d'interventions ainsi que de remarques complexes **Mme la Présidente** *remercie les membres de leur participation, leur donne rendez-vous au prochain Conseil Général prévu le 7 décembre à 19h30.*

La séance est close à 21h27.

CONSEIL GÉNÉRAL CHAMBLON — LIBERTÉ ET PATRIE — CANTON DE VAUD

La Présidente
Lise Hofmann

La Secrétaire
Zoé Collet

Pièces jointes : Les rapports des Commissions sur les préavis municipaux n°02/26, n°07/26, n°08/26 et n°09/26

NON VALIDÉ